

Règlement de l'Atelier Vélorution Bastille (extraits)

1/ ADHÉSION

l'atelier perçoit une cotisation annuelle de 10 euros minimum et remet une carte nominative numérotée qui ne peut bénéficier qu'à une seule personne. L'inscription se fait uniquement durant les horaires d'ouverture au public, à l'accueil. L'accès à l'atelier est gratuit pour les personnes en voyage à vélo de passage à Paris, (programme « voyageuses » de l'Heureux Cyclage) pour les personnes bénéficiant du RSA ou sans domicile fixe. Les titulaires d'une carte d'adhérent.e Cyclofficine bénéficient aussi d'un accès gratuit. L'adhésion implique l'acceptation sans réserve de la charte et du règlement de l'atelier dont des copies sont disponibles à l'accueil.

2/ ACCUEIL

Se présenter à l'accueil à chacune de vos visites, avec votre carte à jour et votre meilleur sourire ☺.

Les mineur.e.s (<18 ans) sont admis.e.s à partir de 12 ans accompagné.e.s d'un parent. Ils ou elles ne peuvent utiliser l'atelier seul.e.s qu'avec l'accord signé d'un de leurs parents, déchargeant la responsabilité de l'association.

Les animaux ne sont pas acceptés.

3/ RESPECT DES AUTRES

Les propos sexistes, racistes, les insultes, les comportements agressifs ou violents sont des motifs d'exclusion.

La consommation de boissons alcoolisées dans et devant l'atelier durant les horaires d'ouverture est interdite.

Évitez les comportements bruyants, et respectez le voisinage et les passant.e.s.

4/ PLACES

Les places sont limitées et non réservables. Un numéro de place à attacher au vélo est attribué à l'accueil (rondelle jaune). Si l'atelier est complet, il faut s'inscrire sur la liste d'attente.

5/ DIAGNOSTIC

Sur demande, les bénévoles peuvent faire un diagnostic de votre vélo, à l'extérieur.

6/ TROTTOIR

Le trottoir doit rester entièrement dégagé pour les piétons. Ne pas y laisser de vélo en stationnement. Utiliser les emplacements vélo ou rester sur la chaussée pour attendre.

7/ ENTRAIDE

Vous avez apprécié d'avoir été aidé ? Les futurs adhérent.e.s le seront aussi. Cet atelier est COLLABORATIF: entraide et partage. Les bénévoles sont là pour vous expliquer et vous aider, mais en aucun cas pour réparer à votre place.

8/ BÉNÉVOLAT

L'atelier repose entièrement sur le bénévolat. Même sans compétences en mécanique, votre bénévolat sera utile et apprécié : accueil, rangement, récupération de pièces...

9/ RÉFÉRENT.E.S ATELIER

Le rôle des référent.e.s de l'atelier est de veiller à sa bonne organisation, de prévenir les problèmes et de faire respecter ses règles de fonctionnement.

10/ OUVERTURE et HORAIRES

L'ouverture d'une session ne peut commencer qu'en présence de 3 bénévoles. Le respect de l'horaire de fermeture est impératif. Le nettoyage de l'atelier commence 30 minutes avant la fermeture.

11/ STOCKAGE

L'accès à la salle de stockage est strictement interdit sans l'accompagnement d'un.e bénévole. Il est possible d'y laisser son vélo en cours de réparation pour une durée maximale de 3 semaines, après avoir rempli une fiche de dépôt détaillée.

L'atelier n'assume aucune responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur les vélos laissés en stockage. Tout vélo dépassant la date limite inscrite sur sa fiche sera réattribué.

12/ PROPRETÉ ET RANGEMENT

Ces locaux sont un bien commun. Veillez à maintenir leur propreté et leur rangement. Balayez ou jetez vos déchets, rangez les outils et les pièces détachées, avant de partir. Le nettoyage en fin de séance est l'affaire de toutes et tous.

13/ NUISANCES SONORES

L'utilisation d'outils électriques bruyants est interdite. Respectez vos voisin.e.s d'atelier et de rue. Prévenez de toute manipulation délicate ou désagréable.

14/ SÉCURITÉ

Il est strictement interdit de fumer dans l'atelier.

Évitez les risques de vous blesser ou de blesser vos voisin.e.s, tout particulièrement en décrochant les roues et vélos suspendus en hauteur.

L'utilisation de la meuleuse ou de la perceuse ou d'autres outils dangereux doit être validée par un.e référent.e.

Faute de ventilation homologuée, soudure et peinture sont interdites.

15/ OUTILLAGE

Rangez les outils à leur place sitôt après utilisation, en pensant aux autres qui en ont besoin. Il est strictement interdit de sortir les outils de l'atelier dans la rue, mis à part «l'arbre à outils» prévu à cet effet.

Ces outils, comme les locaux, sont un bien commun. Prenez en soin, comme si c'étaient les vôtres.

Certains outils sont chers, rares et fragiles, renseignez-vous sur leur usage.

Les outils marqués en rouge ne doivent être utilisés que sous la supervision d'un.e bénévole expérimenté.e en mécanique.

15/ PIÈCES DÉTACHÉES et VELOS DE RÉCUPÉRATION

En neuf, l'atelier ne propose à la vente que les câbles, gaines, patins de frein, clavettes...

De nombreuses pièces usagées récupérées sont mises à disposition des adhérent.e.s, à prix libre. Elles peuvent être défectueuses, il vous appartient de les vérifier attentivement avant de les monter sur un vélo. Toutes les pièces obtenues à l'atelier doivent être montées sur votre vélo sur place. Il est interdit de les emporter avec soi.

Les adhérent.e.s peuvent bénéficier des vélos de récupération dans la limite de 2 par an.

16/ DÉCHETS

Bien trier les déchets et les pièces à jeter en les plaçant dans les poubelles appropriées. Métal (tous objets métalliques), recyclable (cartons, canettes compactées), non-recyclable (pneus hors d'usage, déchets organiques, poussières de balayage). Le verre n'est pas accepté dans les poubelles de l'atelier et doit être jeté dans la poubelle couvercle blanc.

19/ ESPACE NON-COMMERCIAL

Les petites-annonces, les réparations payantes ou récompensées, la revente de pièces ou de vélos provenant des stocks de l'atelier sont strictement interdites; de même que l'utilisation de l'atelier pour réparer des vélos destinés à la vente.

NB : Le règlement dans son intégralité est consultable sur demande à l'accueil.